



Bassin Loire-Bretagne  
Bassin du Cher  
Affluent du Cher  
Longueur : 77 km  
Bassin versant : 977 km<sup>2</sup> (y compris le bassin  
de la Voueize et leurs affluents)  
Source : BD CARTHAGE®

## La TARDES

### Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Tardes est dans les masses d'eau « La Tardes et ses affluents depuis la source jusqu'à Chambon-sur-Voueize » (code européen FRGR0316) et « La Tardes depuis Chambon-sur-Voueize jusqu'au complexe de Rochebut » (code européen FRGR0317a).

### Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Tardes ont été mesurés à la station hydrométrique d'Evau-les-Bains (code K5183010), cette station été mise hors service le 01/06/2008 et remplacée par la Tardes à Chambon-sur-Voueize [Camping] (code K5183020) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

### Qualité

La Tardes a été affecté de plusieurs objectifs de qualité : 1 A (qualité excellente) jusqu'à Crocq, 3 (qualité médiocre) puis 2 (qualité passable) jusqu'à Saint-Avit-de-Tardes et 1 B (bonne qualité) jusqu'à la limite du département. Elle est classée en deuxième catégorie piscicole en aval du confluent de la Méouze ; la retenue du barrage de Rochebut est classée en deuxième catégorie piscicole en aval du pont du Ceylat (VC 20), commune d'Evau-les-Bains.

Un point de mesure du RNB est situé à l'aval de Chambon-sur-Voueize (code 57800). Les points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Creuse sont situés à l'aval de Crocq (code 57200) et à Tardes (code 57700). Toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Creuse (14, avenue Pierre Leroux, BP 17, 23000 GUERET Cedex, tél 05.55.51.46.00).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de la Tardes à Saint-Silvain-Bellegarde, font état d'une situation perturbée en 1994, 1997 et 1999. Est considéré comme perturbé un état pour lequel l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (CSP Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

## Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04057200	Aval de Crocq	RCD	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04057700	Tardes	RCD	RCD

### Réglementation

La Tardes coule dans la zone sensible du Cher qui a été délimitée par l'arrêté du 31 août 1999, modifiant l'arrêté du 23 novembre 1994, pris en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes.

### Atlas des zones inondables

Un atlas des zones inondables à Chambon-sur-Voueize a été réalisé par SOGREAH en 2000 (il concerne également la Voueize) et un autre entre Basville et Evaux-les-Bains (76,8 km) en 2004.

### Intérêt écologique et patrimonial

L'intérêt écologique de la Tardes a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF : Vallée de la Tardes (type II) à la confluence de la Tardes et du Cher ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*. Une partie des gorges de la Tardes et de la vallée du Cher a été proposée comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 (dont le document d'objectif (DOCOB) a été approuvé le 9 novembre 2004, opérateur ONF) : ce site éclaté (numéro SPN 7401131) comprend une autre zone à la confluence de la Tardes et du Cher ; Cf. *Rubrique Nature\Natura 2000*.

### Les principaux affluents de la Tardes (hors Voueize qui fait l'objet d'une fiche descriptive à part)

Le **Ruisseau de la Méouze** (Longueur : 16 km) a été classé en première catégorie piscicole et le **Ruisseau de Barbeyrat** (Longueur : 4 km) en deuxième catégorie piscicole.

Le **Ruisseau du Chat-Cros** (Longueur : 24 km) a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) et classé en première catégorie piscicole. Les Gorges du Chat-Cros ont fait l'objet d'un site inscrit (commune d'Evaux-les-Bains, 17 mars 1994) ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

Mise à jour : novembre 2008